

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 septembre 2016

### **LE GROUPE MGEN-ISTYA-HARMONIE REPREND LA GESTION DE 43 ÉTABLISSEMENTS DE LA FONDATION HOSPITALIÈRE SAINTE-MARIE : UNE OPERATION DE RAPPROCHEMENT INEDITE ENTRE ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.**

#### **Pérenniser les expertises de la Fondation hospitalière Sainte-Marie pour continuer à les déployer au service des usagers**

L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le Conseil Régional Ile-de-France et les Conseils départementaux (75, 92, 93 et 77) ont officialisé, en août dernier, leur accord pour transférer une partie importante des activités de la Fondation hospitalière Sainte-Marie au sein d'Harmonie Services Mutualistes, représentant Harmonie Mutuelle et MGEN.

Ce transfert d'activités de grande ampleur concerne 43 établissements et services de la Fondation, pour un budget cumulé de plus de 95 millions d'euros. Il va permettre de pérenniser les activités de la Fondation et de constituer au sein du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE un pôle d'excellence sur les soins et services en Ile-de-France, ce qui permet au futur groupe de renforcer son offre.

Ce transfert d'activités illustre la dynamique du groupe en construction, sa capacité à fédérer et à constituer un pôle non lucratif de santé.

#### **La Fondation hospitalière Sainte-Marie et Harmonie Services Mutualistes : des valeurs partagées**

Ce transfert d'activités porté pendant de longs mois par le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE et la Fondation hospitalière Sainte-Marie a été rendu possible grâce à un projet partagé. Il repose sur des valeurs communes : une volonté de répondre aux besoins de santé dans une logique de proximité, de valoriser et de fluidifier les parcours de soins, d'encourager la coordination entre les professionnels et le travail en réseau et de défendre le secteur non-lucratif, ses valeurs associées et ses enjeux.

Le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE est particulièrement fier de reprendre la gestion des activités de la Fondation qui est devenue, depuis sa création en 2005, un acteur majeur des soins et services en Ile-de-France sur le champ de l'accompagnement du handicap et de la dépendance.

Reconnue pour la qualité de prise en charge dispensée par ses établissements, les activités de la Fondation sont réparties en 6 pôles métiers : Enfance et jeunesse, Etablissements hospitaliers, Maintien à domicile, Handicap, Senior, Enseignement et Formation.

### **Une illustration concrète de la stratégie du groupe**

Ce transfert d'activités constitue une illustration concrète de la stratégie du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE qui sera, dès sa création fin 2016 / début 2017, un acteur global de santé en tant que premier acteur de l'assurance santé et premier réseau d'offre de soins et de services privé non-lucratif. Il représentera 10 millions de personnes protégées, près de 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (assurances et social, sanitaire et médico-social) et rassemblera environ 38 000 collaborateurs.

Son ambition est de répondre aux besoins d'accompagnement des adhérents dans leurs parcours de santé et de vie et par ce biais démontrer la pertinence du modèle solidaire, de garantir la pérennité et le développement des mutuelles membres, et d'agir sur la rénovation du système de protection sociale.

Ce transfert des activités de la Fondation traduit la volonté du futur groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE de s'ouvrir à de nouvelles alliances et d'accueillir, comme la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014 le permet, des acteurs non-lucratifs diversifiés : fondations, associations...

### **Contacts presse**

#### **MGEN**

Benoît Coquille, bcoquille@mgen.fr, 01 40 47 23 92

#### **Harmonie Mutuelle**

Jeanne Bariller, harmoniemutuelle@havasww.com, 06 15 51 49 40

## **Fiche 1 : Verbatim**

### **Benoît Join-Lambert, président de la Fondation hospitalière Sainte-Marie :**

*« Cette reprise permettra de préserver les activités de la Fondation sur le secteur privé à but non lucratif, en poursuivant les collaborations engagées entre nos établissements, dans une logique de filières de soins et de fluidité des parcours. Ce rapprochement entre une Fondation et un groupe de services mutualistes constitue une expérience unique dans nos secteurs, légitimé par nos valeurs communes. »*

### **Stéphane Junique, président d'Harmonie Mutuelle et d'Harmonie Services Mutualistes :**

*« La reprise d'une partie des activités de la Fondation hospitalière Sainte-Marie va permettre une présence majeure en Ile-de-France. Elle s'inscrit dans la stratégie partagée par les groupes Harmonie et MGEN dans le cadre de notre rapprochement et devient ainsi une réalisation concrète de notre volonté commune de créer un acteur global de santé dépassant la seule logique assurantielle et en capacité de faciliter l'accès à des soins de qualité partout en France. »*

### **Eric Chenut, vice-président du groupe MGEN :**

*« Il y a deux ans seulement, l'adoption de la loi « ESS » autorisait, enfin, les différentes composantes de l'économie sociale et solidaire à s'associer pour unir leurs forces. C'est donc un partenariat inédit que nous engageons et nous en sommes particulièrement fier. Cela prouve la volonté d'ouverture de notre futur groupe et démontre que, mutuelles, associations et fondations, nous faisons partie de la même famille du secteur privé non-lucratif. Sociétés de personnes, nous partageons la même conception des soins et services, nous avons les mêmes valeurs et le même engagement pour tous les publics. »*

### **Joseph Deniaud, président du groupe Harmonie :**

*« Notre position singulière, qui associe performance et but non lucratif, porte haut et fort l'ambition du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE de permettre à tous l'accès à des soins de qualité. L'intégration de la Fondation hospitalière Sainte-Marie témoigne de l'attractivité du groupe que nous sommes en train de construire. »*

## **Fiche 2 : La Fondation hospitalière Sainte-Marie**

La mission de la Fondation est d'accompagner le handicap et la dépendance à chaque stade de la vie. Elle s'engage pour la préservation d'un secteur privé à but non lucratif afin de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Le transfert d'activité concerne 43 établissements et services de la Fondation dont 28 en gestion directe et 15 en mandat de gestion pour un budget cumulé de plus de 95 millions d'euros.

Une des spécificités de la Fondation est d'avoir engagé, dès sa création, une dynamique de travail en filières de soins qui encourage les collaborations entre les professionnels au service de l'amélioration continue de la qualité des soins dispensés aux usagers.

- **6 pôles métiers / 1686 salariés**
- **Une présence sur 5 départements d'Ile-de-France**
- **Un budget de 95M€ (exercice 2015)**

### **Les pôles métiers**

#### **Pôle Etablissements hospitaliers**

Prendre en charge des patients atteints de pathologies neurologiques ou traumatologiques orthopédiques spécifiques aux personnes âgées, et aux personnes souffrant de déficience sensorielle.

- Centres de soins de suite et de réadaptation Noisy-le-Sec et Paris XIV

#### **Pôle Maintien à Domicile**

Permettre à toute personne qui le souhaite de continuer à vivre chez elle.

- Services d'Aide et de Soins Infirmiers à Domicile jour et nuit et Alzheimer (ESA)

#### **Seniors**

Proposer des solutions d'accueil et d'hébergement temporaires, permanents et d'accueil de jour pour les personnes âgées dépendantes :

- Maison de retraite médicalisée (EHPAD)
- Centre d'accueil de jour Malades Alzheimer et plate-forme de répit pour les aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

#### **Enfance et Jeunesse**

Proposer des solutions d'accueil et d'hébergement temporaires et permanents pour les enfants et les jeunes fragilisés et leur famille :

- Centre de PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- SAPPH (Service de guidance périnatale et parentale pour personnes en situation de handicap)
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, CAMSP
- Institut Médico Educatif, IME et un Service d'Education et de Soins Spécialisé à domicile, SESSAD pour jeunes avec autisme

#### **Handicap**

Accompagner des personnes en situation de handicap moteur ou atteintes de déficience sensorielle par la mise à disposition d'établissements d'hébergement temporaire et permanent :

- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Entreprise adaptée et un ESAT
- Centre d'Education Motrice

*Pôle Enseignement et Formation*

Dispenser des formations à des étudiants ainsi qu'à des professionnels afin d'adapter leurs compétences et leur savoir-faire à l'évolution des besoins des personnes aidées :

- Ecole de puériculture,
- Institut de Formation

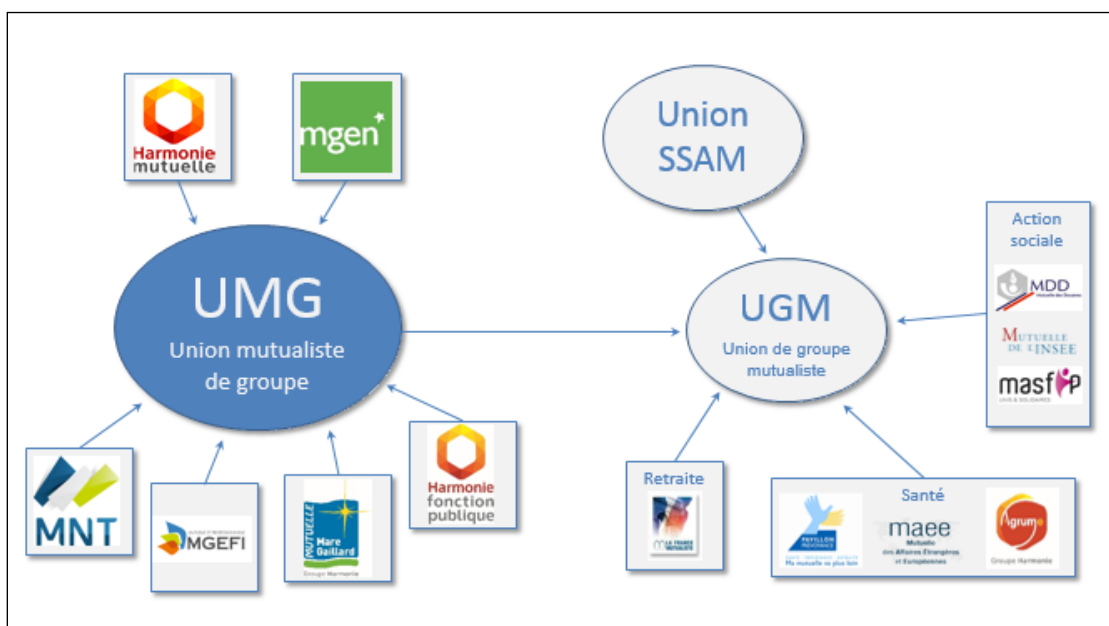
### **Fiche 3 : Le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE**

Les assemblées générales d'Harmonie Mutuelle, de MGEN et de leurs partenaires des groupes HARMONIE et ISTYA, ont massivement validé l'organisation, la gouvernance et les grandes orientations stratégiques du futur groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE. Le travail préparatoire entre dans sa phase finale : un dossier a été déposé à l'ACPR et à l'Autorité de la concurrence pour agréer le rapprochement et ses modalités. Le plus grand groupe mutualiste de protection sociale sera constitué fin 2016 / début 2017.

La création du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE permettra d'assurer la pérennité des mutuelles qui en feront partie. Au sein d'un groupe fort, les mutuelles pourront rester fortes. Elles pourront avoir les moyens de développer la relation avec l'adhérent, apporter des services de proximité, des réponses globales au-delà de la seule approche assurantielle. La révolution digitale en cours donne aux mutuelles l'opportunité de renforcer le lien avec l'adhérent pour mieux répondre à ses besoins.

#### **L'organisation du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE reposera sur trois structures :**

- une « UMG » (union mutualiste de groupe) prudentielle, entité faîtière qui pilotera le groupe et exercera des missions de contrôle,
- une « union des SSAM », entité d'animation et de coordination des activités sociales, sanitaires et médico-sociales,
- une « UGM » (union de groupe mutualiste), qui sera l'union de coordination politique et stratégique et d'échange de moyens et d'expérience regroupant l'ensemble (UMG, union des SSAM et organismes qui, par choix ou impossibilité juridique, ne seront pas membres de l'UMG).



## **Les Services de soins et d'accompagnement mutualistes au cœur de la stratégie du groupe**

Les SSAM jouent un rôle central dans le dispositif du groupe. En effet, au sein du groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE, l'union faîtière de soins et services déploiera sa vision commune en matière d'offre de soins, de services et d'accompagnement fondée sur des valeurs humanistes, un principe de non-lucrativité, mais aussi une exigence de performance économique.

Avec les unions territoriales mutualistes membres et celles qui pourraient le rejoindre, le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE comptera (selon une projection en 2017) environ 921 établissements dans 50 départements pour un chiffre d'affaires d'environ 1,5 Mds d'euros. Cette envergure lui permettra d'organiser des filières de soins de proximité entre ses services et établissements tout en nouant des partenariats avec les acteurs du réseau afin d'offrir un accompagnement à chaque stade de la vie des adhérents et des personnes accompagnées.

Le groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE, par sa taille, ses ressources, son ancrage territorial, ses liens avec les employeurs publics et les entreprises, disposera, des capacités financières et des compétences humaines nécessaires pour investir et innover, de la reconnaissance politique pour influencer sur les réglementations, de la présence locale pour assurer le lien permanent avec les populations... Ses mutuelles membres, avec les synergies que le groupe mettra en œuvre, seront en mesure de proposer des offres complètes allant au-delà de la complémentaire santé et des solutions solidaires pour tous les publics : jeunes, actifs du public, du privé et indépendants, retraités, bénéficiaires de dispositifs de contrats aidés (ex. ACS)...

La stratégie du futur groupe positionne ainsi l'intérêt des adhérents au cœur de la démarche et s'articule autour de 5 axes structurants :

1. « Conforter nos positions sur la santé »,
2. « Créer de nouveaux services en matière de parcours de soins, de prévention, de dépistage, d'assistance... »,
3. « Construire des dispositifs de prévoyance, de garantie dépendance, d'épargne et retraite adaptés aux attentes des adhérents »,
4. « Développer l'offre de soins mutualistes et les réseaux conventionnés »,
5. « Investir dans les nouvelles technologies au service du développement, du lien adhérent et de la qualité de service ».

## À propos d'Harmonie Mutuelle

1<sup>re</sup> mutuelle santé de France, Harmonie Mutuelle a pour vocation de permettre l'accès à des soins de qualité pour tous.

Harmonie Mutuelle propose une protection complète accessible à tous à travers une gamme de garanties (complémentaire santé, prévoyance via Mutex, assistance et accompagnement de la personne, épargne-retraite) et de services performants à l'intention des particuliers, des entreprises, des professionnels indépendants et TPE.

En se positionnant comme acteur global de santé, Harmonie Mutuelle a pour mission d'aller au-delà de la seule logique assurantielle.

Pour cela, elle :

- développe des actions de prévention et de promotion de la santé de proximité à destination de ses différents publics (enfants, parents, salariés, seniors...) à travers des ateliers pédagogiques ;
- propose un accès à des réseaux conventionnés d'opticiens (Kalivia Optique) et d'audioprothésistes (Kalivia Audio) offrant des conditions tarifaires optimisées ;
- structure son réseau de services, de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) ;
- apporte son aide aux adhérents confrontés à des difficultés à travers son service d'action sociale ;
- soutient des œuvres et projets humanistes et solidaires : Prix littéraire Solidarité, actions d'aide aux personnes présentant un handicap, projets de recherche contre la maladie d'Alzheimer...

*Harmonie Mutuelle, c'est plus de 4,3 millions de personnes protégées représentées par 1 730 élus au sein des instances de la mutuelle (assemblée générale, commissions, etc.), 55 000 entreprises adhérentes, 4 600 collaborateurs, plus de 250 agences, 2,5 milliards d'euros de cotisations santé.*

[www.harmonie-mutuelle.fr](http://www.harmonie-mutuelle.fr)

## À propos du groupe MGEN

Avec près de 4 millions de personnes protégées, le groupe MGEN est un acteur majeur de la protection sociale.

Créée en 1946, MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports, et les personnels de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Référencée en tant qu'organisme complémentaire santé et prévoyance des personnels de ces ministères, la mutuelle propose une gamme d'offres élargie associant santé, prévoyance, action



sociale et services, adaptée aux évolutions de la vie personnelle et professionnelle de ses adhérents et de leurs proches.

Le groupe MGEN propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous les publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations.

Acteur global de santé, le groupe MGEN est doté d'une offre de soins diversifiée, à travers ses 33 établissements sanitaires et médicosociaux (médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées...), et les trois établissements mutualistes de la région parisienne qu'il co-pilote en partenariat.

*Le groupe MGEN protège plus de 4 millions de personnes et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros. Il compte 10 000 salariés.*

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

## À propos d'Harmonie Services Mutualistes

La création d'Harmonie Services Mutualistes a permis de fédérer et de structurer le réseau de services de soins et d'accompagnement mutualistes d'Harmonie Mutuelle.

### Objectifs

- Améliorer la performance économique et l'offre de soins et de services par :
  - La mutualisation des ressources et des savoir-faire.
  - La construction de stratégies communes par filière et par activité.
- Développer de nouveaux services qui répondent aux besoins des adhérents et de la population en général.
- Renforcer et concrétiser les liens et les synergies entre l'offre de soins et d'accompagnement et les activités de prévoyance et de complémentaire santé notamment d'Harmonie Mutuelle.
- Développer une capacité d'influence au sein des instances mutualistes, des collectivités locales, des administrations territoriales...

### Chiffres clés

- 635 centres de services de soins et d'accompagnement mutualistes dont :
  - 133 magasins d'optique, 81 centres d'audioprothèse, 68 centres de santé dentaire,
  - 5 pharmacies,
  - 17 établissements sanitaires,
  - 78 établissements enfance et famille,
  - 132 établissements et services pour personnes âgées
  - 36 établissements et services pour personnes en situation de handicap,
  - 61 agences de distribution de matériel médical, 25 agences de transport sanitaire,
  - 7322 logements
- Chiffre d'affaires : 595M€
- CA des structures associées : HGO, HDS, Harmonie Habitat : 262 M€
- 12 000 collaborateurs